

Acte N° 2021-21

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 novembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L711-7,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les avis du Comité technique et du CAC plénier rendus respectivement les 23 et 26 novembre 2021,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Approbation de la révision des statuts de l'Université

Les membres du Conseil d'administration ont échangé sur les points suivants :

Préambule : questionnement sur les thèmes inscrits. Demande d'ajout du principe de mobilité sociale dans ce préambule.

Article 4 : La suppression du paragraphe fait craindre la disparition du lien entre les composantes et les unités de recherche alors même qu'il faut maintenir l'articulation formation/recherche. Il est proposé que les statuts des composantes incluent bien dans leur rédaction les laboratoires ou unités de recherche qui leur sont rattachés.

Article 11 : Certains élus étudiants demandent de pouvoir siéger accompagné de leur suppléant.

Article 15 : Appel public à candidature à destination des personnalités extérieures. Il est demandé que le Conseil d'administration puisse se prononcer sur cet appel à candidatures.

Article 38 : question portant sur le caractère restrictif du périmètre de la Vice-présidence formation et de la Vice-présidence recherche.

Article 43 : il est demandé que la compétence de proposition du CHSCT soit maintenue dans la proposition de reformulation.

Annexe 1 des statuts : SCUIO-IP. Au-delà du questionnement sur le nouveau statut du SCUIO-IP, qui sera désormais rattaché à un service central, il est craint que la visibilité politique de l'insertion et de l'orientation professionnelle soit moins marquée.

Suite à ces échanges et afin de laisser un temps de relecture supplémentaire aux membres du Conseil d'administration, la Présidente propose de reporter le vote des statuts de l'Université à la séance du Conseil d'administration du 10 décembre 2021.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 décembre 2021.
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 décembre 2021